

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Qu'est ce que le DICRIM ?

Le Document d' Information Communal sur les Risques Majeurs indique les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant aux risques majeurs susceptibles d'affecter la commune.

Il revient au maire de réaliser et de rendre public un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), qui renseigne ses administrés des risques existant sur le territoire, de leurs conséquences et des mesures prises pour y faire face.

En effet le citoyen étant le premier acteur de sa sécurité, il est indispensable qu'il soit informé des risques qu'il encourt et des mesures de sauvegarde à adopter. En cas de sinistre, les autorités locales peuvent être débordées, ou peuvent devoir concentrer leurs efforts ailleurs. Il y a donc un risque d'isolement des citoyens dans les premières heures, voire un sentiment d'abandon par les services publics. C'est pourquoi chaque citoyen doit être préparé à réagir face à une situation d'urgence. La connaissance de ces mesures est indispensable en période de crise, car les autorités pourront gérer correctement une crise que si chacun respecte les mesures de sauvegarde appropriées.

Un risque limité

Comme son nom l'indique, il s'agit d'un document d'information et de prévention. S'il doit être examiné convenablement dans chaque foyer et conservé par la suite, il ne doit en aucun cas faire naître un quelconque affolement dans l'esprit collectif à propos de risques dont on sait pertinemment qu'ils sont extrêmement rares et limités.

La commune de Bajamont est exposée aux risques naturels, inondation et glissement de terrain, retrait-gonflement des argiles.

En plus de son rôle pédagogique sur la nature des risques majeurs, "le DICRIM est destiné à informer les Bajamontais sur la conduite à tenir et les consignes à appliquer en cas de crise". Il synthétise le Plan Communal de Sauvegarde qui fixe, entre autres, les règles et mesures que la collectivité mettrait en œuvre pour l'assistance à la population, si d'aventure survenait un sinistre". Plus détaillé que le DICRIM, ce dernier est consultable en Mairie.

Un document pédagogique

Dans le détail, le DICRIM présente les risques auxquels la commune de Bajamont peut être exposée, donne une définition et explique quels peuvent être les signes avant-coureurs précédant une alerte. Il donne par ailleurs des conseils de comportement et des consignes sur les précautions à prendre avant, pendant et après un péril important.

Un rappel est également fait en début de document sur les moyens mis en œuvre pour alerter les populations et sur la nature des différents types de signaux. En outre, un schéma permet à chacun d'entre-nous d'interpréter les signaux de début et fin d'alerte.

Les risques identifiés sur la commune de Bajamont issus du Plan de Prévention des Risques sont :

- retrait et gonflement des argiles,
- inondations et glissement de terrain.



L'alerte de la population incombe au Maire de la commune. Elle peut être donnée actuellement soit par téléphone, soit par des ensembles mobiles d'alerte...

Mise en sécurité de la population



Les points de rassemblement



En fonction de la situation une structure (salle des fêtes, ...) pouvant être utilisée comme "point de rassemblement" sera indiquée dans le message d'alerte.

Les personnes sinistrées y sont accueillies et leurs besoins recensés.

En termes de relogement, les recherches seront prioritairement orientées sur la famille, les proches et amis des personnes en difficultés.

A défaut, des centres d'hébergement d'urgence seront mis à leur disposition.

Les centres d'hébergement



, Ces sites sont activés uniquement sur décision de la cellule de crise municipale.

Ils offrent la possibilité d'être aménagés pour un hébergement temporaire d'urgence (repas).

Seule la population affectée par le sinistre et identifiée préalablement au point de rassemblement, y sera accueillie.

Les alertes météorologiques



Les phénomènes concernés : vents violents, orages, fortes précipitations, neige ou verglas, canicule et grand froid...

Les différents niveaux de vigilance, les consignes et conseils de comportement :

- **L'alerte verte (niveau 1): Pas de vigilance particulière.**
- **L'alerte jaune (niveau2): Soyez attentif;** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposées aux crues ; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux (ex. mistral, orage d'été) sont en effet prévus ; tenez vous au courant de l'évolution météorologique.
- **L'alerte jaune à enjeu de sécurité :** Cette vigilance caractérise:
 - soit un phénomène prévu, dangereux, localisé et qui ne touche qu'une partie du département,
 - soit un phénomène prévu qui peut mettre en danger des personnes pratiquant une activité exposée.
- **L'alerte orange (niveau3): Soyez très vigilant ;** des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution météorologique et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.
- **L'alerte rouge (niveau 4): Une vigilance absolue s'impose ;** des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ; tenez vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez vous aux consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

Les moyens d'informations

L'information est relayée par les médias (presse écrite ou télévisée). Elle est accessible par internet sur le site <http://www.vigicrues.gouv.fr>.

Borne d'information publique de la préfecture au 05.53.77.61.53 et le site internet de la préfecture : www.lot-et-garonne.gouv.fr

L'alerte canicule

L'exposition d'une personne à une température extérieure élevée, pendant une période prolongée, est susceptible d'entraîner de graves complications sur son état de santé. Le plan canicule a pour but de mettre en place un dispositif départemental de prévention, de gestion et de suivi des conséquences sanitaires.

Les consignes et conseils de comportement

- Pendant la journée fermez les volets, rideaux et fenêtres.
- Aérez la nuit.
- Utilisez ventilateur et/ou climatisation si vous en disposez.
- Sinon, essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé (grandes surfaces, cinémas...) trois heures par jour.
- Mouillez vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains.
- Buvez au moins 1,5 litre d'eau par jour.
- Continuez à manger normalement.
- Ne sortez pas aux heures les plus chaudes.
- Si vous devez sortir, portez un chapeau ou des vêtements légers.
- Limitez vos activités physiques.
- En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin.
- Si vous avez besoin d'aide, appelez la mairie.
- Si vous avez des personnes âgées, souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite deux fois par jour.
- Accompagnez-les dans un endroit frais.

La prise en charge des personnes fragiles

Les personnes âgées ou isolées sont invitées à se faire connaître auprès de la mairie en se faisant inscrire sur le registre nominatif communal.

Un contact périodique avec les personnes inscrites permet de leur apporter conseils et assistance.

Les différents niveaux d'activation

- Niveau 1 : **Veille saisonnière** : 1^{er} Juin – 31 Août avec en particulier la mise en service de la plate-forme téléphonique "*canicule info service*" au 0 800 06 66 66 (appel gratuit). Ouvert au minimum de 8h à 20h du lundi au samedi à partir du 1^{er} juin, la plate-forme a pour mission de diffuser des messages préenregistrés et de faire connaître les recommandations et la conduite à tenir en cas de fortes chaleurs en particulier vis-à-vis des personnes âgées et des enfants en bas âge.

Niveau 2 : **Mise en garde et actions** : est déclenché par les préfets de département concernés lorsque les conditions météorologiques l'exigent. Il implique la mise en œuvre sur le terrain de mesures de prévention dans les établissements de santé, les établissements sociaux et médico-sociaux, les communes... A l'échelon départemental ou national, certains médias peuvent être réquisitionnés afin de diffuser des messages de prévention.

Niveau 3 : **Mobilisation maximale** : est déclenché sur instruction du Premier ministre dans le cas où la canicule est aggravée par d'autres facteurs (rupture de l'alimentation électrique, pénurie d'eau potable, saturation des établissements de santé...).

Où s'informer ?

- sur le site <http://Erreur ! Référence de lien hypertexte non valide.-> carte vigilance chaleur),
- auprès du SAMU 15, des Pompiers 18 ou 112, de la Mairie 05 53 95 62 48 ou 06 72 43 33 57.

L'alerte "grand froid"



Un dispositif national d'accueil, d'hébergement et d'insertion a été mis en place pour faire face aux périodes d'urgence hivernale. Toutes les personnes qui le nécessitent doivent bénéficier d'une mise à l'abri quelle que soit leur situation administrative. Dans ces périodes, une attention particulière est portée par les services de Police auprès des sans-abri. Il est essentiel de repérer les personnes et les familles vivant dans des conditions d'habitat précaire et qui pourraient se trouver en situation de danger.

Les consignes et conseils de comportement

- Limitez au maximum les activités extérieures lorsqu'il fait froid si vous faites partie des personnes à risque.
- Si vous devez tout de même sortir :
 - Adaptez votre habillement : couvrez-vous la tête car c'est une partie du corps où peut se produire jusqu'à 30% de déperdition de chaleur.
 - Pensez à vous munir d'un cache-nez pour recouvrir le bas du visage et particulièrement la bouche.
 - Afin de conserver la chaleur corporelle, évitez de vous découvrir les mains même momentanément et habillez-vous très chaudement. N'hésitez pas à porter plusieurs vêtements superposés.
 - Maintenez un certain niveau d'exercice régulier tel la marche, sans pour autant faire des efforts importants.
- Remettez, si possible, tout voyage prolongé en automobile s'il n'est pas indispensable.
- Si vous devez absolument vous déplacer en voiture, munissez-vous de nourriture et d'eau en quantité suffisante, prenez des couvertures (dont au moins une couverture de survie et des vêtements de rechange chauds) ainsi que votre traitement médicamenteux.

Assurez-vous que la voiture est en bon état de fonctionnement et pensez à faire le plein avant le départ.

- Si vous êtes bloqués en voiture, faites tourner le moteur 10 minutes toutes les heures, entrebâillez la fenêtre pour éviter l'intoxication au monoxyde de carbone. Faites de temps en temps des exercices en bougeant les bras, les jambes, les doigts vigoureusement afin de maintenir une bonne circulation.

Vérifiez que la neige ne bloque pas le tuyau d'échappement de votre véhicule. N'utilisez pas inutilement les phares de votre véhicule, pour éviter de décharger la batterie.

Redoublez d'attention envers les piétons qui ont souvent la vue partiellement obstruée par les vêtements et le vent glacé.

- À la maison :
 - Maintenez la température ambiante à un niveau convenable y compris la chambre à coucher (minimum de 19 °C).
 - Fermez les pièces inutilisées.
 - Assurez-vous du bon fonctionnement des appareils de chauffage et de leur entretien auprès d'un professionnel avant de les utiliser. Ne surchauffez pas les poêles à bois ni les chauffages d'appoint à cause des risques d'incendie et d'intoxication au monoxyde de carbone. Les chauffages d'appoint fonctionnant avec des combustibles (ex : kérosène, butane...) ou de camping sont à proscrire pour les mêmes raisons.
 - N'obstruez pas les bouches d'aération.
- Pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à votre famille ou à votre voisinage, si vous êtes âgé ou handicapé et si vous vivez seul.

Les différents niveaux de mobilisation

Les mesures prises (renforcement des équipes mobiles, accueils de jour ouverts la nuit, renforcement des 115 et mobilisation de capacités supplémentaires) sont adaptées aux 3 niveaux de mobilisation retenus :

- niveau 1 lorsque la température mesurée en degrés Celsius (°C) est positive dans la journée mais comprise entre zéro et – 5°C la nuit,
- niveau 2 lorsque la température est négative le jour et comprise entre – 5°C et – 10°C la nuit,
- niveau 3 lorsque la température est négative le jour et inférieure à – 10°C la nuit, le niveau 3 correspondant à un niveau de crise exceptionnel.

Où s'informer ?

Les centres d'appel du 115 qui sont accessibles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 ont pour mission d'informer, d'orienter et/ou héberger les personnes isolées ou en famille, sans domicile fixe. Le 115 qui est gratuit est un numéro national d'urgence départementalisé dont la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales de Paris confie la gestion au Samu social.

Le risque d'inondation de la Masse



Une crue, phénomène hydrologique de base, est l'augmentation plus ou moins brutale de débit et par conséquent de la hauteur d'un cours d'eau...

Une crue, phénomène hydrologique de base, est l'augmentation plus ou moins brutale du débit et par conséquent de la hauteur d'un cours d'eau.

En général, on distingue deux types de crues : les crues fluviales et les crues torrentielles même si le passage de l'une à l'autre se fait de façon continue.

Les crues fluviales, souvent saisonnières, affectent les cours d'eau importants aux vastes bassins versants. En général, la montée des eaux y est lente.



Consignes générales

Avant



- Prévoir les gestes essentiels :
fermer portes et fenêtres (obturer les entrées d'eau : portes, soupiraux, événements), mettre au sec les meubles, objets, matières et produits,
couper l'électricité et le gaz, garer les véhicules, sur les points hauts, amarrer les cuves (pollution, toxiques, fuel...) etc.,
faire une réserve d'eau potable et de produits alimentaires, préparer une évacuation éventuelle.
- S'informer en mairie :
de la montée des eaux, des risques encourus, des consignes de sauvegarde, du signal d'alerte, des plans d'intervention.

- Prévoir les équipements minimums :
radio portable avec piles, lampe de poche, eau potable, papiers personnels, couvertures, vêtements de rechange, matériel de confinement, médicaments urgents et nécessaires.



Pendant

- Ne pas traverser une zone inondée, ni à pied, ni en voiture.
- S'éloigner des lieux présentant un danger.
- Se confiner en fonction de la nature de l'évènement.
- Ne pas téléphoner, laisser libre les lignes téléphoniques pour les secours.
- Evacuer et se diriger vers les hauteurs ou vers les points de rassemblement si la consigne est donnée.
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école, l'école s'occupe d'eux.

Après

- Écouter et suivre les consignes données par les autorités.
- Apporter une première aide aux voisins ; penser aux personnes âgées et à mobilité réduite.
- Se mettre à la disposition des secours.
- Prendre des photographies des dégâts avant de nettoyer, en vue de faciliter les démarches auprès des assurances.
- Dans vos locaux d'habitation : aérer les différentes pièces, ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche, (et éventuellement qu'après le contrôle de l'ensemble de l'installation par un professionnel), chauffer dès que possible, désinfecter à l'eau de javel.
- Informer les autorités de tout danger observé.

Où s'informer ?

L'information est relayée par les médias (presse écrite ou télévisée). Elle est accessible par internet sur le site : www.vigicrues.gouv.fr.

Borne d'information public de la préfecture au 0821003221 et le site internet de la préfecture : www.lot-et-garonne.gouv.fr